



L'État crée un nouveau mastodonte du secteur public

À l'issue d'une vaste opération financière, l'État va céder à la Caisse des dépôts le contrôle de La Poste, qui va se rapprocher de CNP Assurances.

Le projet d'une grande redistribution des cartes autour de La Poste, à l'étude depuis plusieurs mois, va se concrétiser. Mercredi, le PDG du groupe, Philippe Wahl, en a présenté les grandes lignes aux représentants syndicaux de La Poste : l'entreprise publique, dont l'État est

l'actionnaire majoritaire, va passer sous le contrôle de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), en même temps qu'elle deviendra l'actionnaire de référence de CNP Assurances.

Cette opération vise à consolider La Poste, qui doit affronter depuis

plusieurs années la chute de son activité historique, la distribution du courrier. Pour y faire face, elle a développé deux autres métiers : d'une part, le colis et la logistique; d'autre part, les services financiers de La Banque postale. C'est ce pôle qu'elle va renforcer

avec CNP Assurances. La loi actuelle disposant que l'État doit être actionnaire majoritaire au capital de La Poste, une mesure législative sera intégrée dans la loi Pacte de Bruno Le Maire pour rendre possible ce changement de contrôle.

L'État donne les clés de La Poste à la Caisse des dépôts

Le gouvernement veut créer un nouveau pôle autour de La Poste, la CDC et la CNP.

BERTILLE BAYART @BertilleBayart

ENTREPRISES PUBLIQUES Le gouvernement s'apprête à donner le coup d'envoi à une vaste redistribution des cartes au sein du secteur public. Les représentants syndicaux de La Poste en ont eu la confirmation mercredi par leur PDG, Philippe Wahl : l'entreprise va passer sous le contrôle de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), en même temps qu'elle va devenir l'actionnaire de référence de CNP Assurances.

Ce jeu de bonneteau suppose de changer la loi, qui impose, pour l'heure, que La Poste soit contrôlée en direct par l'État. La future loi Pacte portée par Bruno Le Maire sera le véhicule idoine : une partie du texte traite du périmètre de l'État actionnaire avec les privatisations programmées d'ADP et de la FDJ et une autre de la gouvernance de la Caisse des dépôts. Le calendrier s'est accéléré, l'exécutif ayant décidé la semaine dernière, en marge du Conseil des ministres de rentrée, de mettre ce projet de loi en tête de liste des textes que le Parlement examinera dans les prochains mois.

Le premier objectif de cette opération est de consolider La Poste, fragilisée par l'effondrement de son métier historique, le courrier. Elle a donc un besoin impérieux de renforcer ses autres activités, dans le colis et la logistique d'une part, dans les services financiers de La Banque postale d'autre part. « Nous n'avons pas encore transformé le modèle stratégique de La Poste, déclarait fin mai à l'Assemblée nationale Philippe Wahl, tant que le courrier traditionnel représentera plus de 20 % de notre chiffre d'affaires, ce sera une épée de Damoclès stratégique. » Le PDG avait ajouté : « Nous ne pourrions pas continuer ce développement sans un apport de fonds propres », La Poste a « besoin d'une augmentation de capital ». Les parlementaires n'avaient, curieusement, pas relevé le propos ni demandé au patron de combien il avait besoin...

Mais Philippe Wahl tient maintenant sa promesse d'une augmentation de capital sous la forme d'un apport par la Caisse des dépôts de ses 40,8 % dans le capital de la CNP,

une participation qui, au cours de Bourse actuel, vaut près de 6 milliards d'euros. En échange, la Caisse recevra des actions de La Poste et devrait ainsi porter sa participation au capital de l'entreprise publique de 25 % aujourd'hui à un niveau qui en fera l'actionnaire majoritaire. L'État demeurera actionnaire minoritaire. Des travaux de valorisation de La Poste affineront le schéma dans les prochains mois.

Pas d'OPA

Il faudra lever une autre difficulté : éviter d'avoir à lancer une offre publique d'achat sur la CNP, cotée en Bourse, ce qui renchérirait une opération conçue pour éviter tout euro de sortie de cash. Auprès de l'Autorité des marchés financiers, et afin d'obtenir son feu vert, les promoteurs de la trans-

saction plaideront qu'elle ne donne pas lieu à un changement de contrôle, puisqu'il s'agit d'un reclassement de titres au sein de la sphère publique, ni à un changement de modèle, puisque CNP Assurances pourra continuer à travailler avec d'autres réseaux que La Poste.

Outre l'AMF, il faudra aussi



convaincre le groupe BPCE, actionnaire de la CNP au travers d'une structure partagée avec La Poste. Le pacte d'actionnaires qui lie tout ce beau monde vient à échéance à l'automne prochain. Cela tombe bien. Sinon, il aurait fallu négocier avec BPCE pour mener le « deal » à bien, sans avoir d'autre choix que de trouver un terrain d'entente.

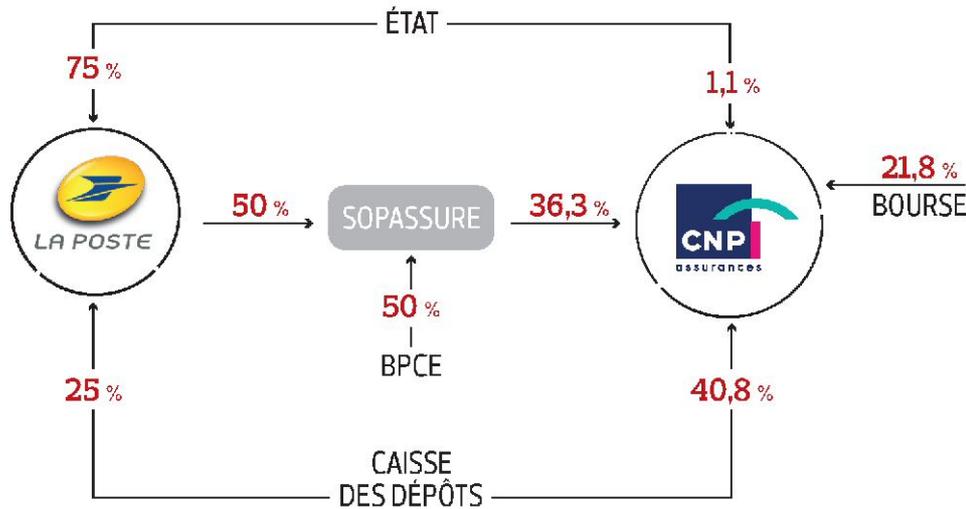
Redistribution des cartes

Cette redistribution des cartes au sein du secteur public vient mettre un terme à de très longues années de bras de fer souvent stérile entre les différents acteurs à la manœuvre.

Mais la roue a tourné ces derniers mois. D'abord avec l'élection d'Emmanuel Macron, que Philippe Wahl a su convaincre. Ensuite avec la nomination, par le président de la République, d'Éric Lombard à la tête de la Caisse des dépôts. Un virage pour l'institution publique qui a historiquement freiné des quatre fers devant tout projet concernant la CNP. Éric Lombard, conseillé par Lazard et Perella Weinberg, a fait bouger les lignes en acceptant de céder le contrôle de l'assureur à condition de prendre celui de La Poste, conseillée par Barclays. Un mouvement qui a d'ailleurs provoqué le départ du directeur général de la CNP, Frédéric Lavenir, en juillet. Cette ambition a aussi rencontré quelque réticence du côté de l'Agence des participations de l'État - épaulée par la Société générale - à

Bercy. De ces tractations est sorti un accord en forme de jugement de Salomon. La CDC aura le contrôle du conseil d'administration de La Poste, mais le PDG de l'entreprise publique restera nommé par l'exécutif, en Conseil des ministres. La politique y trouve son compte également : ensemble, la CDC et La Poste promettent de créer un grand pôle financier public, dont le cœur de mission sera de servir et de financer les collectivités locales. ■

Organigramme de l'actionnariat actuel de CNP Assurances



Infographie **LE FIGARO**



ommé en
 cembre dernier, le
 irecteur général de
 la Caisse des dépôts,
 Éric Lombard,
 a accepté de céder
 la CNP, à condition
 de prendre le
 contrôle de La Poste.



PDG de La Poste
 depuis 2013, Philippe
 Wahl espère
 une opération
 qui consolidera un
 groupe fragilisé par
 la chute de l'activité
 courrier.



A Bercy depuis mai
 2017, Bruno Le Maire
 a encouragé une
 transaction qui créera
 un pôle financier
 public au service
 des collectivités
 et du logement.

**LA POSTE
 EN CHIFFRES**
 EXERCICE 2017

24,1
 milliards d'euros
 de chiffre d'affaires
 (dont 24,4 % à l'étranger)

253 200
 salariés

23
 milliards de lettres,
 imprimés publicitaires
 et colis distribués
 dans le monde

**CNP ASSURANCES
 EN CHIFFRES**
 EXERCICE 2017

32,1
 milliards d'euros
 de chiffre d'affaires

5 100
 salariés

38
 millions d'assurés
 en prévoyance
 dans le monde
 et 14 millions
 en épargne-retraite